



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-70640>

Département(s) de publication : **67**

Annonce n° **24-70640**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville de Schiltigheim

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Maintenance et contrôles règlementaires des installations techniques des bâtiments communaux

**Description** : Maintenance et contrôles règlementaires des installations techniques des bâtiments communaux

**Identifiant de la procédure** : e32b6fb3-16be-46e2-bf3b-34a5f07bdf1f

**Identifiant interne** : 2024-021

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 50324200 Services de maintenance préventive

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Bas-Rhin ( FRF11 )

**Pays** : France

##### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique** :

### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Les autres motifs d'exclusions figurent dans le DCE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Entretien préventif et curatif des moyens de lutte contre l'incendie

**Description** : Entretien préventif et curatif des moyens de lutte contre l'incendie

**Identifiant interne** : 1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 50324200 Services de maintenance préventive

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début** : 01/01/2025

**Durée** : 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Capacité économique et financière

**Description** : - Déclaration appropriée de banques, ou le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; - Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

**Utilisation de ce critère** : Non utilisé

**Critère** :

**Type** : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description** : - Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et, lorsqu'il s'agit de marchés publics de travaux, auquel le candidat pourra faire appel pour

l'exécution de l'ouvrage. - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public - La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise - L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ; - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Situation juridique

**Description :** - Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent dûment rempli ; En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir son propre formulaire DC1. Dans ce cas, le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dès lors, il appartiendra à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G). L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cochant la case de la rubrique « F1 - Interdiction de soumissionner » du formulaire DC1, ils déclarent sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas les interdisant de soumissionner. Un candidat qui fait une fausse déclaration encourt, outre son éviction de la procédure, les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux ; - Une déclaration du candidat individuel ou le cas échéant du membre du groupement (imprimé DC2 ou équivalent). En cas de groupement, ce document doit être produit par chacun des membres. Le dossier de candidature est alors constitué d'autant de formulaires DC2 que de membres du groupement ; - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ; - La copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité si le candidat est en redressement judiciaire ; - Le pouvoir habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (extrait KBIS, délégation de signature...). Le ou les personnes physiques ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement sont identifiés dans le rubrique C1 ou formulaire DC2 ; En vertu de la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, - Le procès-verbal de la réunion du comité social et économique consacrée à l'examen du rapport et du programme mentionnés à l'article L. 2312-27 du code du travail. Cette pièce n'est cependant obligatoire que si le comité social et économique précité est mis en place, obligation légale pour les entreprises de plus de 11 salariés, au plus tard au 31 décembre 2019.

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

**Pondération (pourcentage, valeur exacte) :** 35

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

**Pondération (pourcentage, valeur exacte) :** 55

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur environnementale Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

**Pondération (pourcentage, valeur exacte) :** 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 13/09/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 5 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Autorisée

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Strasbourg

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002**

**Titre :** Entretien préventif des paratonnerres

**Description :** Entretien préventif des paratonnerres

**Identifiant interne :** 2

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50324200 Services de maintenance préventive

**5.1.3 Durée estimée**

**Date de début :** 01/01/2025

**Durée :** 48 Mois

**5.1.6 Informations générales**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**5.1.9 Critères de sélection**

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** - Déclaration appropriée de banques, ou le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; - Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** - Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - L'indication des techniciens

ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et, lorsqu'il s'agit de marchés publics de travaux, auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage. - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public - La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise - L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ; - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Situation juridique

**Description :** - Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent dûment rempli ; En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir son propre formulaire DC1. Dans ce cas, le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dès lors, il appartiendra à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G). L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cochant la case de la rubrique « F1 - Interdiction de soumissionner » du formulaire DC1, ils déclarent sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas les interdisant de soumissionner. Un candidat qui fait une fausse déclaration encourt, outre son éviction de la procédure, les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux ; - Une déclaration du candidat individuel ou le cas échéant du membre du groupement (imprimé DC2 ou équivalent). En cas de groupement, ce document doit être produit par chacun des membres. Le dossier de candidature est alors constitué d'autant de formulaires DC2 que de membres du groupement ; - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ; - La copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité si le candidat est en redressement judiciaire ; - Le pouvoir habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (extrait KBIS, délégation de signature...). Le ou les personnes physiques ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement sont identifiés dans le rubrique C1 ou formulaire DC2 ; En vertu de la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, - Le procès-verbal de la réunion du comité social et économique consacrée à l'examen du rapport et du programme mentionnés à

l'article L. 2312-27 du code du travail. Cette pièce n'est cependant obligatoire que si le comité social et économique précité est mis en place, obligation légale pour les entreprises de plus de 11 salariés, au plus tard au 31 décembre 2019.

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

**Pondération (pourcentage, valeur exacte) :** 35

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

**Pondération (pourcentage, valeur exacte) :** 55

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur environnementale Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

**Pondération (pourcentage, valeur exacte) :** 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 13/09/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 5 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Non autorisée

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Strasbourg

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** Entretien et nettoyage des fosses et pompes de relevage

**Description :** Entretien et nettoyage des fosses et pompes de relevage

**Identifiant interne :** 3

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50324200 Services de maintenance préventive

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2025

**Durée :** 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** - Déclaration appropriée de banques, ou le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; - Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** - Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à

défaut, par une déclaration de l'opérateur économique - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et, lorsqu'il s'agit de marchés publics de travaux, auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage. - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public - La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise - L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ; - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Situation juridique

**Description :** - Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent dûment rempli ; En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir son propre formulaire DC1. Dans ce cas, le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dès lors, il appartiendra à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G). L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cochant la case de la rubrique « F1 - Interdiction de soumissionner » du formulaire DC1, ils déclarent sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas les interdisant de soumissionner. Un candidat qui fait une fausse déclaration encourt, outre son éviction de la procédure, les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux ; - Une déclaration du candidat individuel ou le cas échéant du membre du groupement (imprimé DC2 ou équivalent). En cas de groupement, ce document doit être produit par chacun des membres. Le dossier de candidature est alors constitué d'autant de formulaires DC2 que de membres du groupement ; - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ; - La copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité si le candidat est en redressement judiciaire ; - Le pouvoir habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (extrait KBIS, délégation de signature...). Le ou les personnes physiques ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement sont identifiés dans le rubrique C1 ou formulaire DC2 ; En vertu de la nouvelle organisation du dialogue social et

économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, - Le procès-verbal de la réunion du comité social et économique consacrée à l'examen du rapport et du programme mentionnés à l'article L. 2312-27 du code du travail. Cette pièce n'est cependant obligatoire que si le comité social et économique précité est mis en place, obligation légale pour les entreprises de plus de 11 salariés, au plus tard au 31 décembre 2019.

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 55

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur environnementale Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 13/09/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 5 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Autorisée

**La commande en ligne sera utilisée : non**

**Le paiement en ligne sera utilisé : non**

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Strasbourg

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

**Titre :** Entretien préventif et curatif des hottes de cuisine

**Description :** Entretien préventif et curatif des hottes de cuisine

**Identifiant interne :** 4

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50324200 Services de maintenance préventive

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2025

**Durée :** 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** - Déclaration appropriée de banques, ou le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; - Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description** : - Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et, lorsqu'il s'agit de marchés publics de travaux, auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage. - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public - La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise - L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ; - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

**Utilisation de ce critère** : Non utilisé

**Critère** :

**Type** : Autre

**Nom** : Situation juridique

**Description** : - Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent dûment rempli ; En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir son propre formulaire DC1. Dans ce cas, le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dès lors, il appartiendra à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G). L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cochant la case de la rubrique « F1 - Interdiction de soumissionner » du formulaire DC1, ils déclarent sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas les interdisant de soumissionner. Un candidat qui fait une fausse déclaration encourt, outre son éviction de la procédure, les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux ; - Une déclaration du candidat individuel ou le cas échéant du membre du groupement (imprimé DC2 ou équivalent). En cas de groupement, ce document doit être produit par chacun des membres. Le dossier de candidature est alors constitué d'autant de formulaires DC2 que de membres du groupement ; - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ; - La copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité si le candidat est en redressement judiciaire ; - Le pouvoir habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (extrait KBIS, délégation de

signature...)). Le ou les personnes physiques ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement sont identifiés dans le rubrique C1 ou formulaire DC2 ; En vertu de la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, - Le procès-verbal de la réunion du comité social et économique consacrée à l'examen du rapport et du programme mentionnés à l'article L. 2312-27 du code du travail. Cette pièce n'est cependant obligatoire que si le comité social et économique précité est mis en place, obligation légale pour les entreprises de plus de 11 salariés, au plus tard au 31 décembre 2019.

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 55

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur environnementale Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 13/09/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 5 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Autorisée

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :** non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Strasbourg

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

**Titre :** Vérifications périodiques réglementaires des installations techniques

**Description :** Vérifications périodiques règlementaires des installations techniques

**Identifiant interne :** 5

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50324200 Services de maintenance préventive

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2025

**Durée :** 48 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** - Déclaration appropriée de banques, ou le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; - Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** - Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et, lorsqu'il s'agit de marchés publics de travaux, auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage. - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public - La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise - L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ; - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Situation juridique

**Description :** - Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent dûment rempli ; En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir son propre formulaire DC1. Dans ce cas, le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dès lors, il appartiendra à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G). L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cochant la case de la rubrique « F1 - Interdiction de soumissionner » du formulaire DC1, ils déclarent sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas les interdisant de soumissionner. Un candidat qui fait une fausse déclaration encourt, outre son éviction de la procédure, les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux ; - Une déclaration du candidat individuel ou le cas échéant du membre du groupement (imprimé DC2 ou équivalent). En cas de groupement, ce document doit être produit par chacun des membres. Le dossier de candidature est alors constitué d'autant de formulaires DC2 que de membres du groupement ; - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11

notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ; - La copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité si le candidat est en redressement judiciaire ; - Le pouvoir habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (extrait KBIS, délégation de signature...). Le ou les personnes physiques ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement sont identifiés dans le rubrique C1 ou formulaire DC2 ; En vertu de la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, - Le procès-verbal de la réunion du comité social et économique consacrée à l'examen du rapport et du programme mentionnés à l'article L. 2312-27 du code du travail. Cette pièce n'est cependant obligatoire que si le comité social et économique précité est mis en place, obligation légale pour les entreprises de plus de 11 salariés, au plus tard au 31 décembre 2019.

**Utilisation de ce critère :** Non utilisé

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur environnementale Les critères d'attribution sont précisés dans le DCE

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 13/09/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre : 5 Mois**

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Autorisée

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :** non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Strasbourg

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Ville de Schiltigheim

**Numéro d'enregistrement :** 21670447800017

**Adresse postale :** 110 Route de Bischwiller

**Ville :** Schiltigheim

**Code postal :** 67300

**Subdivision pays (NUTS) :** Bas-Rhin ( FRF11 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** commande.publique@ville-schiltigheim.fr

**Téléphone :** 0388838407

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal Administratif de Strasbourg

**Numéro d'enregistrement :** 17670005200010

**Adresse postale :** 31, avenue de la Paix

**Ville :** Strasbourg

**Code postal :** 67070

**Subdivision pays (NUTS) :** Bas-Rhin ( FRF11 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

**Téléphone :** 0388212323

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 7bdf3b9a-1a0d-48ec-8bf6-66de9649f6b7 - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 18/06/2024 à 11:06

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 18/06/2024